



Communiqué de presse

ABIONYX Pharma annonce la réalisation définitive de l'apport en nature de titres Iris Pharma holding rémunéré par la remise d'actions ABIONYX Pharma au prix de 3,60€ pour devenir un spécialiste des biomédicaments en ophtalmologie en plus des maladies rénales

- **IRIS Pharma devient une filiale d'ABIONYX Pharma et reste indépendante dans ces activités de services pour les plus grands groupes pharmaceutiques et biotech en ophtalmologie**
- **Un portefeuille potentiel de 3 nouveaux biomédicaments candidats pouvant entrer en phase clinique et 14 indications en ophtalmologie**

Toulouse, FRANCE, Lakeland, ETATS-UNIS, 6 décembre 2021, 07h30 CET – ABIONYX Pharma, (FR0012616852 – ABNX – éligible PEA PME), société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes, annonce la réalisation définitive de l'apport à la société de 100% du capital d'IRIS Pharma holding qui détient 100% d'Iris Pharma, l'un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l'ophtalmologie, apport qui a été entièrement rémunéré par l'émission d'actions nouvelles ABIONYX Pharma au prix fixé à 3,60 euros par action. La réalisation de l'apport fait suite au succès de l'augmentation de capital en numéraire par placement privé pour un montant de 4,2 millions d'euros au prix de 3,60 euros par action.

Valorisation et rémunération de l'apport

Les titres Iris Pharma holding apportés à ABIONYX Pharma dans le cadre de la présente opération ont été valorisés pour un montant global de 5 000 000 euros.

Le commissaire aux apports, Monsieur Jean-François LAFFONT représentant la SAS ACG AUDIT CONSULTING GROUPE a conclu, dans son rapport en date du 17 novembre dernier, que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 5 000 000 euros n'était pas surévaluée. Ce rapport a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social, mis en ligne sur le site de la Société et déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 19 novembre 2021.

Monsieur Jean-François LAFFONT représentant la SAS ACG AUDIT CONSULTING GROUPE a également considéré, dans un second rapport rendu le 17 novembre 2021, que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 1 388 888 actions ABIONYX Pharma (société bénéficiaire des apports) présentait un caractère équitable.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 décembre 2021, agissant sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 au terme de sa vingtième résolution à caractère

extraordinaire, a décidé et constaté l'émission de 1 388 888 actions ordinaires nouvelles au prix de 3,60 euros par action en rémunération de l'apport en nature des titres Iris Pharma holding.

Le montant global de l'augmentation de capital en nature s'élève à 5 000 000 euros (dont 69 444,40 euros de montant nominal et une prime d'apport de 4 930 555,60 euros).

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Nombre d'actions et de droits de vote composant le capital social – seuils

Suite à cette augmentation de capital, le capital social s'élève à 1 360 049,85 euros. Il est composé de 27 200 997 actions ordinaires représentant un même nombre de droits de vote théoriques et 26 990 916 droits de vote réels.

Il est précisé qu'en complément des seuils légaux devant être déclarés conformément à la réglementation en vigueur, l'article 11 des statuts de la Société prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital de la Société ou des droits de vote (ou tout multiple de cette fraction jusqu'à 50% inclus), est tenue d'en informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de 4 jours de Bourse.

Calendrier

Le conseil d'administration qui s'est tenu le 3 décembre a décidé et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en rémunération d'apports en nature.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur EURONEXT PARIS à partir du 8 décembre prochain.

Actionnariat

Le nombre maximum d'actions ainsi émises au titre de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport en nature représente environ 5,38% du nombre d'actions en circulation avant l'émission et 5,11% après l'émission.

En tenant compte du nombre d'actions émises à l'occasion de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport en nature (création de 1 388 888 actions nouvelles), à titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX Pharma avant l'émission (soit 258 121 actions), représente après l'opération 0,95% du capital social.

Actionnaires* avant et après l'augmentation de capital (AK) par apport en nature en %

Actionnaires	Avant AK en nature	% capital	Post AK en nature	% capital
Domundi SC (représenté par M. Emmanuel Huynh)	3 195 198	12,38%	3 195 198	11,75%
Cyrille Tupin (directement et indirectement)	906 561	3,51%	906 561	3,33%
Sadok Belmokhtar	1 859 098	7,20%	1 859 098	6,83%
BPI Participations (FR)	1 630 451	6,32%	1 630 451	5,99%
Jean-Louis Dasseux	1 286 781	4,99%	1 286 781	4,73%
TVM Life Science Ventures	1 213 439	4,70%	1 213 439	4,46%
Luc Demarre (directement et indirectement)	1 104 619	4,28%	1 104 619	4,06%
Christian Chavy	207 246	0,80%	207 246	0,76%
Pierre-Paul Elena	-	-	347 222	1,28%
Yann Quentric	-	-	586 110	2,15%
Flottant	14 408 716	55,82%	14 864 272	54,65%
TOTAL	25 812 109	100%	27 200 997	100%

*Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société notamment pour les actionnaires au porteur via les déclarations de franchissement de seuils (légaux et statutaires)

Lock-up

Au même titre que Messieurs Emmanuel HUYNH et Cyrille TUPIN, souscripteurs à l'augmentation de capital en numéraire, Messieurs Pierre-Paul ELENA et Yann QUENTRIC, associés à l'apport à la société de 100% du capital d'IRIS Pharma holding qui détient 100% d'Iris Pharma, ont consenti des engagements de conservation portant sur la totalité des actions remises en échange de l'apport de leurs titres à la date de réalisation pendant une période de 12 mois, puis, pendant une période complémentaire de 24 mois, à concurrence d'une quotité de 75%.

Absence de prospectus

L'émission réalisée dans le cadre de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport en nature ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Facteurs de risques

Les facteurs de risques d'ABIONYX Pharma sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.21-0356 le 27 avril 2021 et disponible sur le site internet de la Société : www.abionyx.com ainsi que celui de l'AMF : www.amf-france.org.

Les principaux facteurs de risques liés aux émissions figurent ci-après :

- Le cours de bourse des actions de la Société pourrait demeurer inférieur du prix d'émission des actions nouvelles, voire baisser ;
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'Opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société.
- Les actionnaires et notamment les souscripteurs pourraient être dilués lors de prochaines émissions qui pourraient être réalisées par la Société sans droit préférentiel de souscription afin de se financer en fonds propres.
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

A propos d'IRIS Pharma

IRIS Pharma est une société française, l'un des leaders mondiaux spécialisés dans la recherche préclinique et clinique dans le domaine de l'ophtalmologie. Fondée en 1989 par le Dr Pierre-Paul ELENA et dirigée aujourd'hui par Yann QUENTRIC, IRIS Pharma propose depuis plus de 30 ans ses services dans le développement de médicaments ophtalmologiques et de dispositifs médicaux oculaires aux industries pharmaceutiques, aux sociétés de biotechnologie et aux instituts de recherche à l'échelle mondiale (Europe, Amérique du Nord, Asie). Ayant participé au développement de plus de 70 médicaments et dispositifs médicaux oculaires aujourd'hui sur le marché international, IRIS Pharma est reconnu comme l'un des experts mondiaux de référence au sein de la communauté ophtalmologique.

A propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

Contacts :

NewCap

Relations investisseurs
Louis-Victor Delouvier
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 98 53

NewCap

Relations médias
Nicolas Merigeau
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 98